



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouvement spécifique académique (SPEA)

Fiche descriptive de poste

Division des personnels enseignants
Division de l'organisation scolaire
DOS 2

• **Classification - libellé** : Formation particulière

• **Nom établissement + UAI** : LPO Napoléon – L'AIGLE - 0610027Y

• **Date d'effet** : 1^{er} septembre 2026

• **N° de support** : 35015

• **Discipline de poste (selon nomenclature EPP)** : P6620 art du bois – Sculpture ornemaniste

• **Profil du poste : nature de l'enseignement spécialisé**

Enseignement dans les domaines des arts du bois, option ornemaniste.

• **Compétences requises**

- principes d'enseignement spécifiques :

- Enseigner et suivre des élèves de statuts différents en mixité (formation initiale – apprentissage – formation continue)
- Accompagner les élèves, les apprentis vers des concours de métiers

- aptitudes requises au plan pédagogique :

- Compétences inhérentes à la fonction de Professeur de Lycée Professionnel et en lien avec les problématiques des diplômes cités ci-dessus.

- maîtrise professionnelle ou méthodes :

- Une maîtrise optimale de l'ensemble des connaissances et compétences professionnelles en Arts du Bois est demandée : conception et réalisation d'ornements (meubles, éléments d'architecture intérieure, objets décoratifs, de Design ou artistiques).
- La maîtrise des fondamentaux en ébénisterie et marqueterie est attendue.
- Une parfaite connaissance des différentes essences de bois, de l'Histoire des Styles est exigée ainsi qu'une très bonne maîtrise des techniques de représentation graphiques traditionnelles et numériques (dessin, perspective, échelles, modelé, ...).
- Une excellente maîtrise du modelage est aussi exigée (3D).
- Un niveau d'expertise est attendu dans la réalisation d'éléments sculptés (bas ou hauts reliefs, ronde-bosse).

Établir et entretenir des relations avec le monde professionnel, afin d'évaluer la pertinence de sa formation, d'appréhender les contraintes économiques, de maintenir une veille technologique, de vérifier et d'adapter ses compétences et connaissances professionnelles dans ces domaines.

• **Diplômes (les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire)** :

Les détenteurs de diplômes ou titres en lien avec les disciplines concernées sont à privilégier.

• **Expérience professionnelle (candidature soumise à une condition d'ancienneté d'exercice)**

L'exercice dans ces domaines sera particulièrement apprécié.

• **Observations complémentaires** : Néant